

# L'ESSENTIEL

JUIN-JUILLET 2023 /  
NUMÉRO 29

LE MAGAZINE DE LA VILLE  
DE SAINT-VALLIER

LA VILLE  
SAINT  
VALLIER

A poster for the 'Fête de la Musique' event. The background is a dark, slightly blurred image of a stage with musical instruments. Overlaid on this are several elements: a large white treble clef on the left, a yellow saxophone on the right, and a white acoustic guitar at the bottom left. The title 'Fête de la Musique' is written in a large, white, cursive font in the center. To the right of the title, a white speech bubble contains the text 'CONCERT GRATUIT' in red. Below the title, there are three horizontal bars: a yellow one with 'VENDREDI 23 JUIN', a red one with 'DÈS 19H30', and a blue one with 'PLACE DU CHAMP DE MARS'. A pink musical note is also visible on the right side.

**Fête de la Musique**

**CONCERT GRATUIT**

**VENDREDI 23 JUIN**

**DÈS 19H30**

**PLACE DU CHAMP DE MARS**

*Une ville* POUR VOUS ET AVEC VOUS  
SÛRE ET AGRÉABLE  
ATTRACTIVE  
ÉCOLOGIQUE  
SOLIDAIRE  
ACTIVE



**15 AVRIL 2023**  
**2<sup>ÈME</sup> PLACE POUR MARIE-JOSÉ VALLON**  
**AU CONCOURS SUPER MAMIE DRÔME**  
**TAIN L'HERMITAGE**



**15 AVRIL 2023**  
**SORTIE FAMILLE ECS**  
**MAD MAZE**  
**LARNAS (07)**



**30 AVRIL 2023**  
**COMMÉMORATION**  
**JOURNÉE DE LA DÉPORTATION**  
**PLACE DU SOUVENIR**



**8 MAI 2023**  
**COMMÉMORATION**  
**VICTOIRE DU 8 MAI 1945**  
**QUAI GAGNÈRE**



**2 JUIN 2023**  
**FÊTE DES VOISINS**



**Pierre JOUVET**

Maire

Président de Porte de DrômArdèche

## LE MOT DU MAIRE

Chère Saint-Valliéroise, cher Saint-Valliérois,

C'est enfin le retour des belles journées ensoleillées, qui annoncent, très prochainement, les vacances estivales !

Qui dit préparation de vacances, dit préparation de nos papiers d'identité.

C'est avec un grand plaisir que je vous annonce que notre Mairie est dotée, depuis le lundi 5 juin, d'un guichet vous permettant d'établir vos cartes d'identité et/ou passeports. Il n'est désormais plus nécessaire de faire des kilomètres pour faire ou refaire ses papiers d'identité ! C'était, je le sais, très attendu. Ce service en plus proposé aux habitantes et habitants est une bonne nouvelle !

Il nous paraissait important qu'il soit opérationnel avant les vacances, c'est pourquoi je tiens à saluer l'important travail réalisé par nos agents pour y parvenir. En page 4 de ce numéro de « L'Essentiel », vous trouverez toutes les informations nécessaires pour prendre votre rendez-vous et le préparer.

Lorsque qu'on évoque les vacances, nous viennent en tête le soleil, les chaudes températures, la mer... des conditions certes très agréables mais qui ne doivent pas masquer la réalité de la situation de sécheresse que nous vivons.

Depuis la mi-avril, la Préfecture de la Drôme a placé le département au 2<sup>ème</sup> plus haut niveau national d'alerte. Des restrictions ont dû être mises en place pour les habitants, comme pour les entreprises ou les agriculteurs. Cette situation n'est pas inédite et si nous ne préservons pas notre ressource en eau, ces crises pourraient être de plus en plus nombreuses et de plus en plus régulières. Notre vigilance collective est donc cruciale.

Mais lorsqu'on évoque les vacances, c'est aussi les bons moments passés en famille et entre amis !

Pour finir sur une note plus positive, c'est aussi ça l'été ! La Ville de Saint-Vallier met les bouchées doubles cette année encore pour vous proposer un maximum d'animations gratuites et ouvertes à tous ! Fête de la Musique, Vogue, Ciné Plein Air... l'envie de partager, la joie d'être ensemble sera, je le crois, pleinement satisfaite. Vous trouverez toutes les dates à noter dans vos agendas dans les pages suivantes.

À toutes et tous, je vous souhaite de passer un très bel été !

## PERMANENCE ÉLUS

Les élus se tiennent à votre disposition

Tous les samedis de 10h00 à 12h00  
avec ou sans rendez-vous  
en Mairie

La Mairie sera fermée les samedis matins en juillet et août.

Contact : maire@saintvallier.fr  
ou 04 69 11 01 33



# FAIRE UNE CARTE D'IDENTITÉ OU UN PASSEPORT, C'EST ENFIN POSSIBLE DANS VOTRE MAIRIE !

## NOUVEAU CARTE D'IDENTITÉ & PASSEPORT



**Disponible à partir du 5 juin 2023  
en mairie de Saint-Vallier**

L'an dernier, 12 millions de titres ont été délivrés en France. Entre 2021 et 2022, la demande de création ou renouvellement de cartes d'identité et/ou passeport a augmenté de plus de 65%, due notamment à la sortie de la pandémie de covid-19.

En ce qui concerne notre région, la situation est d'autant plus critique. En effet, la région Auvergne Rhône-Alpes est le territoire où la prise de rendez-vous, pour l'édition ou la réédition d'une pièce d'identité, est la plus longue (70 jours), alors que l'objectif national est de 30 jours.

Ainsi, pour pallier à cette situation, la Préfecture de la Drôme a octroyé à 16 communes volontaires, un Dispositif de Recueil (DR) permettant la réalisation des pièces d'identité.

La ville de Saint-Vallier est la première, de ces 16 communes, à ouvrir son guichet.

Les rendez-vous sont possibles, sur notre site internet, depuis le lundi 5 juin.

### Comment fonctionne ce nouveau service ?

Dans l'objectif d'accueillir les administrés au plus vite et dans des conditions optimales mais également pour limiter ses frais, la mairie a décidé de ne pas engager de personne supplémentaire mais de revoir l'organisation interne de ses services.

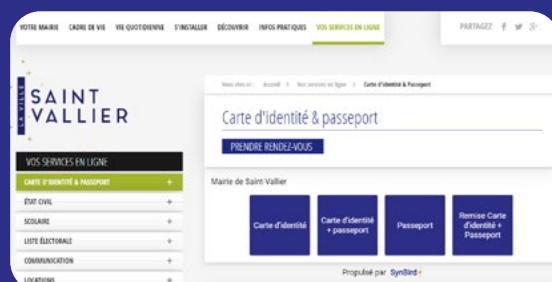
Ainsi, 4 agents ont été formés à la création de titres d'identité et une rotation a été mise en place entre accueil du public, rendez-vous pour les pièces d'identité, état-civil et gestion des salles. Chaque jour, près de 20 créneaux sont disponibles pour des rendez-vous. Ils sont fixés sur les horaires d'accueil de la Mairie soit entre 10h15 et 12h15 le matin et 15h15 et 17h15 l'après-midi.

**La prise de rendez-vous se fait uniquement en ligne sur [www.saintvallier.fr](http://www.saintvallier.fr)**

Pas d'internet à la maison ? Pas d'inquiétude, les agents de la France Services et de l'Espace Communal des Solidarités peuvent vous accompagner pour la prise de rendez-vous mais également pour la pré-demande à réaliser sur le site internet de l'ANTS.

## QUELLE EST LA PROCÉDURE POUR REFAIRE SA PIÈCE D'IDENTITÉ ?

- 1/ Prendre rendez-vous en ligne sur le site de la ville : [www.saintvallier.fr](http://www.saintvallier.fr) – Rubrique « Vos services en ligne »
- 2/ Faire sa pré-demande en ligne sur <https://ants.gouv.fr>
- 3/ Préparer toutes les pièces nécessaires pour votre dossier
- 4/ Venir à l'heure à votre rendez-vous ou l'annuler au plus tôt en cas d'indisponibilité



# SÉCHERESSE : LA DRÔME TOUJOURS PLACÉE EN ALERTE RENFORCÉE

Le Département de la Drôme fait face à un déficit de pluie s'élevant à 50 % des précipitations normales à cette époque de l'année.

Dans ce contexte, la Préfecture de la Drôme réunit régulièrement un comité « Ressource en Eau » afin d'examiner l'état des cours d'eau et nappes phréatiques.

Par ailleurs, la recharge hivernale des nappes phréatiques (précipitations et fonte des neiges) est restée très insuffisante et n'a pas permis de compenser le déficit accumulé au cours de l'année 2022.

Intégrée au secteur « Galaure-Drôme des Collines », la ville de Saint-Vallier, est depuis mi-avril, passée en « **Alerte-Renforcée Sécheresse** » (2<sup>ème</sup> plus haut niveau d'alerte). Malheureusement, cette situation risque de se maintenir durant la période estivale, voir même s'aggraver.

**Ainsi, notre implication et notre vigilance sont indispensables pour préserver au maximum notre ressource en eau.**

Pour pallier au maximum à cette situation, la Préfecture de la Drôme a mis en place plusieurs mesures de restriction à destination des particuliers, qu'il est important de respecter :



**INTERDICTION** des prélèvements domestiques dans les cours d'eau (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage)



**INTERDICTION** de laver les véhicules (hors stations professionnelles)



**INTERDICTION** de remplir les piscines (hors première mise en eau après construction)  
Remise à niveau autorisée



**INTERDICTION** de laver les voiries, les terrasses, les toitures et façades (sauf si réalisé par une collectivité ou entreprise de nettoyage professionnel)



**INTERDICTION** d'arroser les pelouses, espaces verts (dont fleurs, arbres d'ornement)  
**INTERDICTION** d'arroser les parcs publics appartenant aux collectivités entre 7h et 19h



**INTERDICTION** d'arroser les jardins potagers et arbres fruitiers entre 7h et 19h

Des mesures ont également été prises pour les entreprises, agriculteurs et collectivités publiques.

## EAU : CHANGEONS NOS GESTES DU QUOTIDIEN

Chaque jour et selon nos possibilités, nous pouvons toutes et tous agir, avec des actions simples et rapides, pour limiter notre consommation d'eau et ainsi participer collectivement à la préservation de la ressource en eau.

- **Fermer le robinet pendant le nettoyage des mains, le brossage des dents et le rasage** : un robinet laissé ouvert pendant le brossage de dents entraîne chaque fois le gaspillage d'1 à 2 litres d'eau, soit environ 1 000 litres par an
- **Préférez les douches courtes aux bains** : une douche consomme 50l d'eau contre 150l pour un bain
- **Réparez sans attendre vos robinets et chasses d'eau** : les fuites peuvent représenter jusqu'à 20% de la consommation totale d'un foyer
- **Arrosez vos plantes grâce à l'eau conservée lors du lavage de vos fruits et les légumes ou grâce à l'eau froide de la douche récupérée dans un récipient en attendant qu'elle chauffe**
- **Installez des citernes ou seaux à la descente des gouttières pour récupérer l'eau de pluie** : Utilisez-la pour arroser les fleurs et le potager si vous avez la chance d'en avoir, en respectant les consignes (horaires et limites) des arrêtés sécheresse préfectoraux.
- **Pour ceux qui ont la chance d'avoir une piscine, pensez à la couvrir dès que vous sortez du bain.** En effet en plus du remplissage, l'évaporation est à limiter car la remise à niveau, quelque soit la taille de la piscine, ne sera plus possible lorsque nous passerons au niveau d'alerte supérieur.

D'autres actions, par un investissement plus ou moins onéreux, peuvent également être mises en place (chasse d'eau économique, robinet thermostatique, arrosage « goutte-à-goutte »,...). Nous rappelons que l'eau des forages est un bien commun qui, par conséquent, obéit aux restrictions préfectorales.

Ces gestes du quotidien vous sont proposés par le Conseil Citoyen de l'Environnement.



# SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE : L'ABOUTISSEMENT D'UN LONG PARCOURS



Il y a tout juste 6 ans, la ville de Saint-Vallier, consciente de sa richesse patrimoniale, se portait candidate pour devenir Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Notre candidature validée par l'État le 20 juin 2020, une commission a été créée avec pour mission d'élaborer le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine Saint-Valliérois, valant règlement du SPR. Depuis février 2021, la Commission, soutenue par l'Architecte des Bâtiments de France et le Cabinet Raphaneau-Fonseca, a fourni un travail considérable pour produire un document simple et facile d'accès.

Après plusieurs réunions publiques et de longs mois de travail, une délégation saint-valliéroise, sous l'égide de Jacky Bruyère, Adjoint à l'urbanisme, à l'habitat et au logement, s'est rendue le 2 mars dernier à Clermont-Ferrand pour présenter son projet, à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture.

**Ainsi, nous sommes ravis de vous apprendre que le projet a reçu un avis favorable !** Il a également été salué pour son adaptation aux contraintes économiques et sociales des propriétaires de logement dans le centre ancien.

Alors que nous aurions pu tourner le dos à notre histoire, faire fi de notre passé, les élus ont présenté un projet résolument tourné vers l'avenir, pour faire du patrimoine, de l'histoire, et de la mémoire de Saint-Vallier, non pas des contraintes, mais de vrais atouts sur lesquels s'appuyer pour permettre le développement et le renouveau de Saint-Vallier.

Le Site Patrimonial Remarquable devra prendre toute sa place pour répondre aux enjeux majeurs de la revitalisation de notre cœur de ville, entre rénovation des logements, renaissance d'une offre commerciale qualitative et reconquête de nos espaces publics.

Après quelques ajustements administratifs, le nouveau règlement devrait entrer en vigueur prochainement.

## PLAN DU PÉRIMÈTRE SPR



# BOÎTES À LIRE : L'ABOUTISSEMENT DU PROJET DU CONSEIL DE QUARTIER CENTRE



**Au cours du mois d'Avril, la Ville de Saint-Vallier a procédé à l'installation de 4 boîtes à livres, accessibles 24h/24 et 7j/7.**

Elles viennent compléter l'offre de lecture de notre commune (librairies, maison de la presse, médiathèque). La boîte à livres est une initiative gratuite et participative pour favoriser les échanges et la lecture.

Elle est fondée sur le civisme et le partage. Ainsi, nous vous partageons quelques recommandations :

- Déposez des livres en bon état.
- Si la boîte à livres est pleine, ne laissez pas vos livres au

pied de celle-ci.

- Ne déposez pas d'ouvrages appartenant à la Médiathèque.

Où retrouver les boîtes à livres ?

- Espace Mézel/Verdun
- Place du Quai Gagnère
- Parking du Skate-Park
- Jardins de la Galaure (à proximité du théâtre de verdure)

Un grand bravo aux membres du Conseil de quartier Centre qui ont porté ce projet !



## MISE EN SOMMEIL DES CONSEILS DE QUARTIER

En 2021, la ville de Saint-Vallier avait souhaité mettre en place 3 conseils de quartier (nord, centre, sud) dans l'objectif de faciliter la concertation citoyenne et la mise en place de projets.

Après deux ans d'élections et la concrétisation de deux projets (boîtes à lire en centre-ville et l'îlot sportifs dans le parc de la Maison des Associations, prévu pour l'automne prochain), les conseils de quartier devaient être renouvelés en ce début d'année 2023.

Malheureusement, par manque de participation citoyenne, la commune a dû procéder à la mise en sommeil des 3 conseils de quartier pour cette année.

**Vous avez des projets pour votre quartier ? Vous souhaitez vous impliquer dans la vie communale ?**

Alors n'hésitez pas à nous faire part de vos coordonnées par mail à [maire@saintvallier.fr](mailto:maire@saintvallier.fr)

Dès que nous remettrons en place les conseils de quartier, nous ne manquerons pas de vous en informer.



# LES HABITANTS CÉLÈBRENT LA NATURE À SAINT-VALLIER



**Dimanche 28 mai, les habitants ont pu profiter des différentes animations proposées à l'occasion de la « Fête de la Nature ». Gratuites et ouvertes à tous, ces animations ont pour objectif de sensibiliser les habitants à la nature et à sa protection.**

Ainsi, pour cette année, plusieurs animations ont été organisées par la Commission Transition Écologique, en lien avec le Conseil Citoyen de l'Environnement.

Afin de faire découvrir les différents espaces verts de la commune, cette année, la journée s'est déroulée dans deux lieux différents : le parc de la Maison des Associations et les Jardins de la Galaure.

Le matin, les participants ont pu partir à la découverte du chemin des âniers et des espaces verts à proximité de l'école Gisèle Halimi. Chloé Sémichon, Naturopathe

Réflexologue, les a accompagnés sur ce sentier, afin de leur faire découvrir des plantes communes mais pourtant comestibles et d'autres aux vertus cosmétiques et apaisantes.

L'après-midi, les habitants étaient attendus dans les Jardins de la Galaure. Ateliers peinture, observation et bombes à graines ont stimulé les vifs esprits présents.

Deux ateliers yoga, menés par Joséphine Buffat, professeure certifiée et intervenante au Yoga-Club de Saint-Vallier, étaient également organisés ; le premier à destination des adultes, le second pour les enfants.

## QUALITÉ DE L'AIR : SOYONS VIGILANTS

**La ville de Saint-Vallier, comme bon nombre de commune de la Vallée du Rhône, est régulièrement touchée par des épisodes de pollution de l'air, impactant notamment les personnes avec des troubles respiratoires.**



Chaque jour, l'association ATMO publie un indice qui fait état de la qualité de l'air, selon votre commune de résidence. Cet indice est le résultat de la surveillance de 5 polluants atmosphériques.

Selon une étude menée en 2019, 91% des habitants de la Région souhaitent avoir des informations sur la qualité de l'air mais 78% s'estiment être mal informés. Ainsi, pour pallier à ce manque d'informations, vous pourrez retrouver facilement, d'ici quelques semaines, l'indice du jour et les recommandations sanitaires en vous connectant sur notre site internet.

Pour l'instant, vous pouvez toujours télécharger l'application « **Air To Go** », sur votre téléphone (disponible sur App Store ou Play Store). En ajoutant la ville de Saint-Vallier en favoris, vous pourrez bénéficier chaque jour de l'indice ATMO et des recommandations en vigueur.

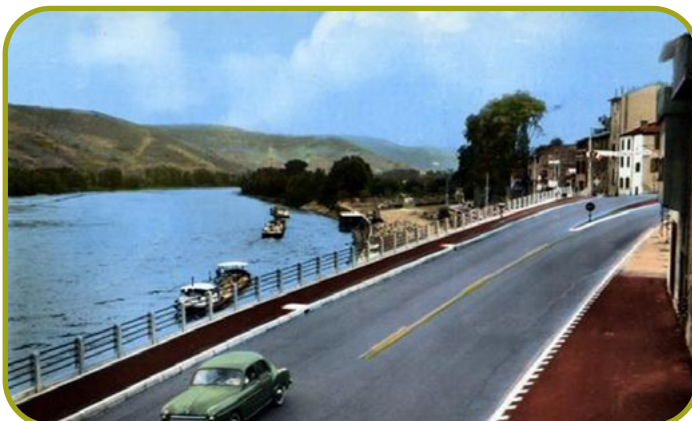


### Qu'est-ce-que l'association ATMO ?

L'association ATMO, agréée par l'Etat, a pour objectif la surveillance et l'information sur la qualité de l'air dans l'Hexagone mais également dans la Région Auvergne Rhône-Alpes.



# LE CONSEIL CITOYEN DE L'ENVIRONNEMENT VOUS INFORME SUR LES MOBILITÉS



Lors de chaque parution du Bulletin Municipal, le Conseil Citoyen à l'Environnement (CCE) vous propose une série d'informations pour vous accompagner dans les différentes transitions. Pour cette édition, les mobilités d'hier et de demain.

«Les deux rues centrales de notre ville ont été refaites pour la dernière fois en 1973. C'était l'époque d'un développement urbain pensé exclusivement autour de la voiture, alors symbole de progrès.

Pour aujourd'hui et pour demain, il nous revient d'imaginer une autre ville, non plus centrée sur l'automobile mais sur ses habitants et leur bien-être.

Afin d'amorcer ce changement de paradigme, il convient de s'appuyer sur une vision forte et audacieuse du futur de notre ville. Cette vision doit être construite, partagée et portée par les élus mais également par les citoyens.

C'est à cette condition que nous pourrions porter un projet ambitieux d'une ville tournée vers ses habitants et faisant face aux défis qui sont les nôtres : changement climatique, inégalités sociales, raréfaction des ressources (pétrole, matériaux, eau), érosion de la biodiversité, etc».

## DES NOUVEAUX MEMBRES AU CCE



Comme le stipule la charte du Conseil Citoyen de l'Environnement, les membres du CCE sont élus pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Ainsi, lors de la réunion publique du 26 avril dernier, 5 représentants ont été élus par l'assistance :

- Stéphane Lafuma (2ème mandat)
- Delphine Bondran (nouveau membre)
- Christophe Leroux (nouveau membre)
- Hugues De Flaugergues (nouveau membre)
- Cloé Laurent (nouveau membre)

*Absente sur la photo*

# NOUVELLE ÉDITION DU REPAS DES AÎNÉS



**En juillet 2022, la ville de Saint-Vallier organisait son tout premier repas à destination de l'ensemble des aînés de la commune. Fort de son succès, la Ville de Saint-Vallier a décidé de faire de ce repas une tradition annuelle.**

Pour cette année, ce sont près de 220 personnes, qui ont pris part à ce temps agréable et convivial, organisé cette année dans le magnifique cadre du Château de Fontager à Serves-sur-Rhône.

Malgré la pluie, les participants ont pu prendre tranquillement l'apéritif avant de passer à table dans les salles intérieures du château.

Pour accompagner cette belle journée, une animation

musicale était organisée tout au long de la journée. Les participants ont également pu profiter de la borne photo pour garder un souvenir de cette belle journée.

Plusieurs résidents des EHPAD des Hôpitaux Drôme Nord et de Saint-Joseph de Saint-Vallier ont également pris part à cette journée conviviale.

Rendez-vous l'année prochaine !

## LE PROGRAMME DE L'ESPACE COMMUNAL DES SOLIDARITÉS POUR L'ÉTÉ 2023 !

**Mardi 13 juin**  
à partir de 17h30

**Soirée intergénérationnelle**  
*Jeux en bois, ateliers créatifs pour petits et grands*  
**Tarif :** Gratuit et ouvert à tous  
**Lieu :** Parc devant l'école Gisèle Halimi  
Buvette sur place

**Samedi 8 juillet**  
Départ 6h15  
Retour vers 22h00

**Sortie Familiale à La Grande Motte**  
*Journée détente en famille au bord de la mer avec trajet en bus.*  
**Tarif :** Adhésion à l'ECS + 13€/adulte ou 8€/enfant (gratuit pour les - de 3ans)

**Mercredi 12 juillet**  
à partir de 17h30

**Chasse au trésor avec la Maison de Jeu**  
*Venez trouver le trésor qui se cache à Saint-Vallier*  
**Tarif :** Adhésion à l'ECS  
**Lieu :** ECS

**Jeudi 13 juillet**  
Départ 9h00  
Retour vers 17h00

**Visite de la ferme du facteur enchanté & Pique-nique au Lac de Champos**  
**Tarif :** Adhésion à l'ECS + 5€/personne  
Pique-nique tiré du sac

**Mardi 18 juillet**  
Départ 11h00  
Retour vers 17h00

**Pique-Nique au Lac des Vernets**  
**Tarif :** Adhésion à l'ECS + 2€/personne  
**Lieu :** Saint-Barthélemy-de-Vals  
Pique-nique tiré du sac

**Jeudi 20 Juillet**  
Départ 13h30  
Retour vers 17h00

**Les Olympiades de l'ECS**  
**Tarif :** Adhésion à l'ECS  
**Lieu :** Stade de Champis

**Mardi 25 Juillet**  
à 14h00  
Départ de l'ECS à 13h30

**«Just Dance»**  
**Tarif :** Adhésion à l'ECS  
**Lieu :** Médiathèque de Saint-Vallier

**Jeudi 27 Juillet**  
de 14h00 à 17h00

**Atelier « Récup & Création »**  
**Tarif :** Adhésion à l'ECS  
**Lieu :** ECS

## ANIM'SENIORS

**Lundi 4 Septembre**  
à partir de 12h00

**Repas Champêtre**  
**Tarif :** Adhérent à l'ECS et à Anim'Seniors  
**Lieu :** Stade de Champis

**Mi-septembre**  
À définir

**Gym douce**  
**Tarif :** Adhérent à l'ECS et à Anim'Seniors  
**Lieu :** Maison des associations - salle 205

Ouverture des inscriptions à partir du Jeudi 22 Juin auprès de l'ECS (04 75 03 02 14).  
Le paiement doit être réalisé au moment de l'inscription  
(pas de remboursement possible en cas de désistement ou de retard)



# QUE FAIRE CET ÉTÉ À SAINT-VALLIER ?



**Course de l'Ardèche**  
Mercredi 14 juin de 10h00 à 17h00  
Place Auguste Delaye



**Fête de la Musique**  
*Compagnie Patrice Péricard  
et groupes amateurs en 1<sup>ère</sup> partie*  
Vendredi 23 juin à partir de 19h30  
Place du Champ de Mars

Prévoyez  
votre  
chaise!



**Festivités du 14 juillet**  
Vendredi 14 juillet à partir de 10h30  
Place Auguste Delaye



**Vogue annuelle**  
Du vendredi 28 juillet au lundi 31 juillet  
Place du Champ de Mars



**Ciné plein air «Les Bad Guys»**  
Jeudi 3 août vers 21h30  
Cour de l'école Gisèle Halimi



**Forum des Associations**  
Samedi 2 septembre à partir de 10h00  
Place du Champ de Mars

**TOUTES CES ANIMATIONS SONT GRATUITES !**



# LA COM DES ASSOCIATIONS

## GYMNASTIQUE MUNICIPALE : CÉRÉMONIE DES RÉCOMPENSES



Le vendredi 31 mars 2023, au gymnase Pierre Chalieux, le club de Gymnastique Municipale de Saint-Vallier organisait sa traditionnelle cérémonie des récompenses. En présence de Patrick Bayle, Conseiller délégué aux sports et à la vie associative a pu féliciter chaleureusement les équipes de Team gym et Tumbling qui lors de la saison 2021/2022 ont terminé 3<sup>ème</sup> aux Championnats de France qui se déroulaient aux Pont de Cé en Maine et Loire.

L'équipe 9/14 ans de Tumbling est composée d'Éline Domingo, Ely Gît, Amel Abjigue, Chloé Duc et Vaudaine Manon (absente).

Chloé LAYS, Neena Pillaï, Chloé Duc, Amel Abjigue, Pauline Fargeau, Solenn Rouzau et Iliade Brillon et Elaya Dorel ( absente) composent quant à elle l'équipe Team Gym.

Cette cérémonie était également l'occasion de mettre à l'honneur deux membres du club, Ambre Desmeure, entraîneur et Magalie Cheney, juge.

## SAISON CULTURELLE 2022-2023



**Humour**  
**Bun Hay MEAN**  
En récréation

Dimanche 25 Juin 2023 à  
17h00  
Tarif : 39€  
Salle Désiré Valette

### Points de vente

Maison de la presse Saint-Vallier  
Intermarché de Saint-Vallier

### Sur internet :

[www.fnacspectacles.com](http://www.fnacspectacles.com)  
[www.cultura.com/billetterie](http://www.cultura.com/billetterie)  
[www.ticketnet.fr](http://www.ticketnet.fr)  
[www.francebillet.com](http://www.francebillet.com)

### Offices de tourisme :

Hauterives  
Saint-Donat-sur-l'Herbasse  
Tain/Tournon  
Annonay  
Saint-Félicien

## VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

### HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

La Mairie est ouverte au public du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30 et de 15h00 à 17h30 (17h15 le vendredi)

L'accueil téléphonique de la Mairie est ouvert tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (17h15 le vendredi)

La Mairie sera fermée les samedis matins en juillet et août.  
Dernière permanence : samedi 1 juillet - Réouverture : samedi 26 août

Fermeture exceptionnelle de la Mairie le samedi 24 juin.

☎ 04.75.23.07.66

✉ [accueil@saintvallier.fr](mailto:accueil@saintvallier.fr)

### Naissances

17/03/2023 Mathéo SAPET  
29/03/2023 Gabriel ESTÈVE  
31/03/2023 Azad GÜNGÖR  
05/04/2023 Hélène COUDIERE  
12/04/2023 Simon ATEBA

### Décès

16/03/2023 Marie PELUZO  
21/03/2023 Jacqueline RAUX  
02/04/2023 Jacqueline HUBER  
08/04/2023 Elise BALTHAZAR  
13/04/2023 Suzanne FAURITE  
16/04/2023 Jean BERNE  
17/04/2023 Marcel VALLON  
21/04/2023 Etienne KIMMEL  
24/04/2023 Andrée DANTHONY  
04/05/2023 Bernard KUSZ  
08/05/2023 Charlotte VACHIER  
31/05/2023 René DURET



### Mariages

26/04/2023 Pelin COL  
& Abdessalem MEBARKI

ÉTAT-CIVIL



SAINT  
VALLIER



**COLLECTE DES  
ENCOMBRANTS**  
PAR  
LA VILLE DE SAINT-VALLIER

**JEUDI 15 JUIN**  
ENTRE 9H00 ET 12H00

- ➔ Pour les personnes âgées de + de 70 ans ou en situation de handicap
- ➔ Inscription obligatoire auprès de l'E.C.S par téléphone au 04 75 03 02 14
- ➔ Déposer vos encombrants devant votre habitation sans gêner la circulation des piétons et des véhicules.

Pour plus d'informations :  
Contactez l'Espace Communal des Solidarités au 04 75 03 02 14

Ville de Saint-Vallier  
[www.saintvallier.fr](http://www.saintvallier.fr)